

tione juris naturalis & juris ecclesiastici publici commentariolum, Ausbourg, 1784. in-8vo., où l'on apprécie au juste ce que la nature & la raison peuvent contribuer à la bonne déduction du droit ecclésiastique, & ce que l'on doit craindre de l'inquiete & mobile raison abandonnée à elle-même. Il y a des vues vastes & fermes sur une multitude d'objets habilement rapprochés & réunis sous un aspect simple. On y trouve entre autres une réfutation du Richérisme*, fondée uniquement sur des raisons naturelles & dérivées de l'idée même d'une société telle qu'est celle de l'Eglise catholique.

* 15 Mars
1791, p.
409 &
suiv.



Le Guide du Catholique pendant le schisme, ou les adieux d'un curé déplacé à ses paroissiens. A Paris, chez Pichard, 1792, brochure de 40 pages.

RIEN de plus instructif, de plus solide, de plus clair que ce petit ouvrage. C'est le fruit du zèle & des lumières d'un vénérable pasteur que la persécution oblige de s'éloigner de son troupeau. Après avoir rassemblé dans peu de pages tout ce qu'il importe de favoir sur les principes constitutifs de l'Eglise de J. C., & sur les caractères auxquels on doit la reconnoître, il répond victorieusement aux sophismes rebattus des novateurs; il oppose sa doctrine, puisée dans les sources de la foi, aux décrets qui composent le code monstrueux connu sous le nom de *constitution civile du*